

SITE N° FR 5300041 - Vallée de l'Aulne	
Mesure F22711 LIMITATION DE PLANTES INDESIRABLES	Contrat Natura 2000 Engagement du contrat sur 5 ans
	Limitation des plants de châtaigniers afin de favoriser la conservation ou la restauration de la Hêtraie-chênaie atlantique. Taux de recouvrement maximum des châtaigniers : 20 %
Habitats et espèces concernés	<ul style="list-style-type: none"> - Hêtraie-chênaie acidophile / code EUR : 9120 - Hêtraie-chênaie neutrocline / code EUR : 9130 - Boisements de feuillus (habitat d'espèces d'intérêt communautaire)
Localisation de l'action	Cartographie en annexe
Surface engagée	<i>A préciser au moment du contrat</i>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser de travaux propres à stimuler le développement de l'espèce indésirable - Maintien des espèces arbustives caractérisant la Hêtraie-chênaie en particulier le houx et l'if
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	<p><i>Le mode d'intervention sera adapté, selon l'espèce et l'habitat concerné</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Expertise préalable de la mesure - Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre - Abattage des arbres - Exportation des produits de coupe avec un débardage le moins perturbant possible pour l'habitat et les espèces. - Restauration de la hêtraie-chênaie par régénération ou plantation d'espèces autochtones
Points de contrôle	Taux de recouvrement inférieur ou égal à 20 % Absence de semencier Vérification du cahier d'enregistrement (tenue du cahier) vérification des réalisations, des factures
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. Il est calculé sur devis et plafonné à 3000 € HT /ha <i>Le montant des aides est établi selon l'arrêté du Préfet de région portant sur les contrats Natura 2000 en milieux forestiers</i>
Financeurs potentiels	FEADER / MEEDDM
Calendrier de mise en œuvre	<i>A préciser au moment du contrat</i>